Ferme éolienne de Bandiat-Tardoire
4, rue Bernard Ortet
31500 Toulouse
Tel : 06 47 64 48 20
sylvain.armand@engie.com

Communauté de communes La Rochefoucauld
Porte du Périgord – Enquête publique
A l'attention de Monsieur le Président de la
commission d'enquête
2, rue des Vieilles Ecoles
16 220 MONTBRON

Toulouse, le 20 octobre 2026

Objet : Enquête publique PLUi - observations

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

La société Ferme éolienne de Bandiat-Tardoire, filiale à 100% du groupe ENGIE, spécialisée notamment dans le développement, la construction et l'exploitation de site de production d'électricité à partir de ressources renouvelables, développe depuis 2008 un projet de parc éolien situé sur les communes de Moulins-sur-Tardoire (ex Vilhonneur), Saint-Germain-de-Montbron et Vouthon.

Ce projet a obtenu une autorisation préfectorale en janvier 2020 (*cf. pièce jointe*), qui fait actuellement l'objet de recours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. Ce projet est également identifié en zone d'accélération pour l'éolien (*cf. cartes en pièces jointes*).

Dans un contexte de transition énergétique, l'ambition portée par la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord consiste à favoriser le développement des énergies renouvelables tout en l'encadrant afin que celui-ci ne porte atteinte au paysage, à la biodiversité et l'activité agricole.

Ainsi, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) vise notamment (Orientation 4 – p.11) à permettre « *la réalisation des projets de production d'énergie renouvelable*

(éolien et photovoltaïque) déjà engagés, ayant obtenu les autorisations nécessaires à leur mise en œuvre et/ou ayant démontré l'absence d'impact environnemental et paysager significatif ».

La concrétisation de ces projets est une formidable opportunité pour les territoires, en termes énergétiques, économiques et industriels. L'éolien terrestre et le photovoltaïque correspondent actuellement aux sources d'électricité les moins chères à installer. Créatrices d'activités économiques au cœur de territoires, essentiellement ruraux, ces énergies génèrent également des emplois directs, pérennes et non délocalisables.

C'est dans ce cadre que nous avons pris connaissance du dossier de PLUi, soumis à l'enquête.

A la lecture du règlement, notre projet éolien nous semble compatible avec les zonages (A, Ap, Np et Neol) dans lesquels il s'inscrit, les éoliennes étant considérées comme des équipements d'intérêt collectif et de services publics, qualification admise pour les installations de production d'électricité destinées au réseau public, lecture d'ailleurs confortée par le lexique du PLUi lui-même (p.352 du règlement écrit).

Nous nous permettons simplement d'attirer votre attention sur l'existence de ce projet éolien, déjà autorisé et qui est, en tout état de cause, compatible avec le futur document d'urbanisme, quels que soient les zonages concernés (A, Ap, Np et Neol). Vous trouverez donc à ce titre, les plans de masse sur fond cadastral permettant sa localisation.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de nos observations, et vous prions de croire, Monsieur le président de la commission d'enquête, en l'assurance de notre considération distinguée.

Sylvain Armand,
Chef de projets éoliens

Pièces jointes :

- *Cartes présentant les zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) pour la filière éolienne sur les communes de Moulins-sur-Tardoire, Saint-Germain-de-Montbron et Vouthon*
- *Arrêté préfectoral du 14 janvier 2020 portant autorisation unique du parc éolien de Bandiat-Tardoire*
- *Plans de masse du projet de parc éolien de Bandiat-Tardoire*

FERME EOLIENNE DE BANDIAT-TARDOIRE
250 rue Maryam Mirzakhani
Immeuble le Terra CS 20756
34000 MONTPELLIER
FRANCE
engie-green.fr

S.A.S.U à capital variable au capital de 1000.0
RCS MONTPELLIER – N° de TVA FR32815357983